

ENGAGEMENT DÉPUTÉ·E

SOUTIEN AU MILIEU COMMUNAUTAIRE AUTONOME



Objet : Engagement en faveur d'une table de négociation pour le milieu communautaire

Je, soussigné·e, _____, député·e de la circonscription de _____, reconnaît le rôle essentiel du milieu communautaire autonome dans le soutien aux populations et dans le maintien du tissu social au Québec.

Dans le contexte actuel, marqué par une hausse des besoins, un sous-financement et des conditions de travail fragilisées, je reconnais la légitimité des revendications portées par le mouvement Le communautaire à boutte et appuyées par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), lesquelles s'inscrivent en cohérence avec la motion adoptée le 24 mars 2026 à l'Assemblée nationale du Québec. (voir annexe).

À cet effet, je suis favorable à **la mise en place immédiate d'une table de négociation** entre le gouvernement et les représentant·es du mouvement Le communautaire à boutte et du RQ-ACA afin d'aboutir à des solutions concrètes, durables et structurantes.

Je reconnais la légitimité des revendications suivantes :

- Conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du communautaire
- Financement suffisant à la mission
- Reconnaissance pleine et entière des organismes
- Protection de l'autonomie et fin du financement précaire
- Investir dans le modèle communautaire comme pilier stratégique

En conséquence, je m'engage à :

- Porter cette demande auprès du gouvernement et de mes collègues;
- Favoriser l'ouverture d'un espace de négociation formel avec le milieu communautaire;
- Suivre l'évolution de ce dossier et contribuer à l'avancement des solutions.

Signé le _____ à _____

Nom du député·e : _____

Signature : _____

Annexe :



RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale souligne que du 23 mars au 2 avril, près de 1600 organismes communautaires dans 17 régions seront en grève pour dénoncer le manque de financement des organismes communautaires;

QU'elle réitère le rôle essentiel des organismes en milieu communautaire, souvent considérés comme une première ligne incontournable dans plusieurs secteurs;

QU'elle s'inquiète que les demandes de service pour les organismes communautaires ne fassent qu'augmenter;

QU'enfin, elle reconnaisse la nécessité d'investir dans les organismes en milieu communautaire adéquatement afin qu'ils puissent remplir pleinement leur mission.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 24 MARS 2026.**

Québec, ce quinzième jour d'avril 2026

ARIANE BEAUREGARD
Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale

